Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260330-2026_03_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi trente mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : BEGUEC Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, KEATS Nassera, KERAUTRET Annick, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-03-17 Renouvellement contrat de maintenance Delarchives

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le contrat de maintenance du logiciel Delarchives de la société ADIC, utilise pour l'archivage des délibérations et arrêtés, arrive à expiration. Il convient donc de renouveler le contrat pour un montant de 60.00 HT par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :

Article 1 : **Accepte** de renouveler le contrat de maintenance du logiciel DELARCHIVES au tarif annuel de 60€ HT, soit 72€ TTC (modalités de révision annuelle précisées au contrat) pour une période d'une année renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit une durée totale de 3 ans ;

Article 2 : **Autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant à signer le contrat et tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 01/04/2026
De l'affichage le 01/04/2026